

CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE D'ALLEGRE-LES-FUMADES

PROCES VERBAL

Séance du 05 novembre 2024 à 18 heures

Le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, à la mairie d'Allègre-les-Fumades, le 05 novembre deux mille vingt-quatre à dix-huit heures, sous la présidence de Madame Geneviève COSTE, Maire.

Présents: M. Michel SIMONOT, M. Hugues CLARET, Mme Agnès CHANAS, Mme Martine MICHEL, Mme Anny LEGAL, Mme Geneviève COSTE, M. Philippe BLANCHARD, M. Claude GRATESSOLLE, M. Olivier VALDEVIT, Mme Caroline FABREGOUL

Excusés: M. Patrice FORTUNE qui a donné procuration à Mme Geneviève COSTE, M. Joseph-Marie CLEMENT qui a donné procuration à M. Philippe BLANCHARD, M. Jérôme RAMEL

Absents : M. Sylvain PEREZ, Mme Angeline VUILLERMOZ

Madame Geneviève COSTE, Maire, ouvre la séance et propose Monsieur Philippe BLANCHARD comme secrétaire de séance, en vertu de l'article L 2541-6 du Code Général des Collectivités Territoriales. Sa proposition est adoptée à l'unanimité.

Compte rendu de la séance précédente

Le compte rendu de la séance du 19 septembre 2024 n'appelant aucune observation, est adopté à l'unanimité par le Conseil Municipal.

Avant de commencer les débats, Madame la Maire informe le Conseil Municipal qu'une délibération mentionnée dans l'ordre du jour est retirée lors de cette séance. Il s'agit de la délibération intitulée : « Proposition de rachat d'un chemin privé ». Ce sujet sera débattu en « Questions diverses ».

Délibération n°2024-51

Objet : Budget assainissement : Subvention SPIC

Madame le Maire rappelle que le budget de l'assainissement doit s'équilibrer. Elle explique aux membres du conseil municipal les difficultés rencontrées pour financer la section d'exploitation. Elle propose donc d'approuver le versement exceptionnel au titre de l'exercice 2024 d'une subvention d'équilibre du budget principal au budget de l'assainissement d'un montant de 100 000,00 €.

Considérant que l'équilibre de la section d'exploitation ne peut être obtenu sans subvention du budget principal, pour les raisons exposées ci-dessus, elle demande au Conseil Municipal de bien vouloir se prononcer.

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

DECIDE d'attribuer une subvention exceptionnelle du budget principal vers le budget de l'assainissement d'un montant de 100 000,00 € qui sera inscrite : Budget principal – SPIC - article 65736221 : 100 000,00 € et Budget assainissement – recettes d'exploitation / article 748 : 100 000,00 €.

Délibération n°2024-52

Objet : Nomination d'un nouveau représentant au Conseil d'Administration de l'Association du Château d'Allègre

Madame la Maire explique aux membres présents que Monsieur Hugues CLARET a souhaité démissionner en tant que représentant de la Commune au Conseil d'Administration de l'Association du « Château d'Allègre ». Il convient donc de nommer un nouveau conseiller pour le remplacer.

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

DESIGNE comme suit le représentant au Conseil d'Administration de l'Association du « Château d'Allègre » : Madame Martine MICHEL.

Délibération n°2024-53

Objet : Création d'une commission « Bilan triennal artificialisation des sols »

Madame la Maire informe le conseil municipal que la Préfecture demande aux communes dotées d'un document d'urbanisme d'établir au minimum tous les 3 ans un rapport sur le rythme de l'artificialisation des sols. L'enjeu est de mesurer et de communiquer régulièrement au sujet du rythme de l'artificialisation des sols, afin d'anticiper et de suivre la trajectoire et sa réduction.

Elle propose aux membres présents de créer une commission qui aura la charge de travailler sur ce rapport afin d'expliquer les raisons des évolutions observées sur tout ou partie du territoire qu'il couvre, notamment des décisions prises en matière d'aménagement et d'urbanisme ou des actions de renaturation réalisées. Elle demande à l'assemblée de bien vouloir lui donner son avis et sollicite les membres du conseil afin qu'au moins 4 élus puissent siéger à celle-ci.

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

DECIDE de procéder à la création d'une commission « Bilan triennal artificialisation des sols ».

Sont nommés à la commission : Mme Geneviève COSTE – Mme Agnès CHANAS – M. Patrice FORTUNE - M. Philippe BLANCHARD.

L'ordre du jour étant épuisé à 18h45, Madame la Maire remercie les membres du Conseil Municipal de leur attention. Elle propose de passer aux questions diverses.

La Maire,
Geneviève COSTE



Le secrétaire de séance,
Philippe BLANCHARD

A handwritten signature in red ink, appearing to be 'P. Blanchard', is written over a horizontal line.

QUESTIONS DIVERSES

Proposition de rachat d'un chemin privé

Madame la Maire explique aux membres présents que le chemin permettant l'accès à la station d'épuration passe sur 4 parcelles privées. Il est souhaitable que la commune intègre ce chemin dans le domaine privé de la commune. Il convient de proposer un prix d'achat aux différents propriétaires. Elle précise que la SAFER nous a fait parvenir une estimation sur la valeur de ces parcelles qui se situent en zone agricole à 100 %. Au vu de ces éléments, le conseil municipal fixe un prix, ainsi qu'une marge de négociation. Madame la Maire entamera celle-ci afin de proposer un prix d'achat aux deux propriétaires du chemin.

Projet éolien

Madame la Maire explique au Conseil Municipal que la Société « EDF Renouvelable » souhaite implanter des éoliennes dans la plaine de Boisson. Le plan situant la zone du projet est montré aux membres présents. Elle souhaite avoir leur avis sur cette proposition. A l'unanimité, les conseillers présents émettent un avis défavorable pour l'implantation des éoliennes. Cette décision sera transmise au représentant de la Société.

La séance est levée à 19h00.